



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

8^e séance du mardi 8 décembre 2020

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2020/44 de la Municipalité du 29 octobre 2020;
- vu les rapports de majorité et de minorité de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2021 comme suit :

Charges	CHF	1'850'132'400.--
Revenus	CHF	<u>1'768'908'400.--</u>
Excédent de charges	CHF	81'224'000.--

2. de prendre acte du plan des investissements pour les années 2021 à 2024 ;
3. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 20'000'000.- pour augmenter le capital-actions de la SILL Société Immobilière Lausannoise pour le Logement S.A. ;
4. de prendre acte que ce capital de CHF 20'000'000, mentionné au point 3, sera libéré au fur et à mesure des besoins.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 8 décembre deux mille vingt.

La présidente :

La secrétaire adjointe :